

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 20 juin 2014 à 20 heures.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 6 juin 2014,
sous la présidence du maire Yves Maurice.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Éric MOREL, Josette NICOLIN, Max WETSTEIN, Sylvain BOUCHER, Stéphane CONDAMINE, Myriam FUMEY, Stéphanie GIBERT, Olivier MAGNIN, Nathalie DECORBEZ

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Catherine DUC

1. Délibérations :

● Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour les élections sénatoriales du dimanche 28 septembre 2014.

Il faut 3 délégués titulaires et 3 suppléants (élections séparées)

Les candidats pour les délégués titulaires : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Stéphane CONDAMINE.

Les candidats pour les suppléants : Catherine DUC, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE

Après deux votes séparés, le Conseil municipal désigne les délégués et suppléants suivants :

Délégués titulaires	Nombre de voix	Suppléants	Nombre de voix
Yves MAURICE	15	Catherine DUC	15
Michel LANQUETIN	15	Chantal JEANVOINE	15
Stéphane CONDAMINE	15	Claude DANLOUE	15

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour les deux élections.

● Contrat d'approvisionnement en bois pour la période 01/01/2014 au 01/07/2014

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● Convention avec le Conseil Général du Doubs pour l'informatisation du secrétariat de la mairie

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Divers :**

- Réfléchir sur plus de confidentialité pour l'accueil du secrétariat de mairie (propositions au prochain conseil municipal)
- Photocopies pour les associations : gratuites mais dans un souci d'équité chaque association doit apporter son papier avec les bonnes références pour le photocopieur (en aucun cas le papier des associations sera stocké en mairie), il est préférable d'envoyer des documents en PDF au secrétariat (meilleure qualité d'impression) et cela au moins 15 jours avant la réception des copies (cela permet aux secrétaires de s'organiser), éviter au maximum les couleurs et les aplats (quand cela n'est pas justifié).

Yves Maurice
Maire de Pouilly-Français

La séance est levée à 20h 30

Mairie - 10, place de la Mairie - 25410 Pouilley-Français